

L'an deux mille vingt-six et le sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie « salle des fêtes ».

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur GUIRAUD Jean-Pierre, Maire.

Présent : BARDONNEAU Hélène. CLAPIER Sylvie. CLAPIER-BARDY Emilie. CROS Pierre. CULIOLI Michel. GRASSET Mathieu. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Christian. MOLINIER Maryse. QUARTIRONI Guilhem.

Absents excusés : CARRIE Emilie.

Procurations :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation : 30 juin 2026.

Secrétaire de séance : BARDONNEAU Hélène.

Signer la fiche de présence

Approbation et signature du conseil municipal du 5 juin 2026

Présentation de leurs activités par Pays Haut Languedoc et Vignobles

DÉLIBÉRATION N°1 – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances et qu'il convient de revaloriser la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications et de de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Ces montants seront revalorisés automatiquement chaque année .

voir les tableaux 2026 ci-dessous.

TELECOM						
Coefficient 1637.14						
SOUTERRAIN			AERIEN			TOTAL RODP 2026
KML	TARIF	TOTAL €	KML	TARIF	TOTAL €	74.20 €
0,38	49.11 €	18,66 €	0,848	65.49 €	55,54 €	

INFRANET						
Coefficient 1637.14						
SOUTERRAIN			SOUS REPARTITEUR			TOTAL RODP 2025
KML	TARIF	TOTAL €	M²	TARIF	TOTAL €	39.93 €
0,4132	49.11 €	20,29 €	0,6	32.74 €	19.64 €	

RESEAUX ELECTRICITE
COMMUNE < à 2000 habitants
PR FORFAIRE 153 € Coefficient : 1,5983 TOTAL RODP 2026 153*1,5983=244.54 arrondi à 245 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs maxima pour 2026 pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications et d'appliquer la formule forfaitaire des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. De revaloriser chaque année ces montants et d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Ces recettes seront inscrites annuellement au compte 7032.

Le Maire se charge du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette par gestionnaire.

DÉLIBÉRATION N°2 – DELEGUE NATURA 2000

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 par le Parc naturel régional du Haut Languedoc il convient de nommer un représentant pour la commune pour les futurs comités de pilotage des 14 sites Natura 2000 animés par le Parc.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à la désignation d'un représentant pour la commune.

Monsieur CULIOLI Michel se déclare volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, nomme Monsieur CULIOLI Michel représentant pour la commune. Transmet cette délibération au Parc Naturel régional Haut Languedoc.

DÉLIBÉRATION N°3 – REFERENT FREDON

Monsieur le Maire expose que, le FREDON Occitanie, dont nous sommes adhérents et l'union régionale des CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) sont missionnés par l'ARS Occitanie pour coordonner le programme de lutte et de gestion contre les Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine à savoir les Ambrosies et les chenilles processionnaires.

Dans ce cadre, les réglementations relatives aux risques sanitaires liés à ces organismes ont conforté le rôle des communes dans cette lutte, en prescrivant notamment la désignation d'un référent dédié à la lutte contre ces espèces.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à la désignation d'un référent pour la commune.

Monsieur GRASSET Mathieu se déclare volontaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents nomme Monsieur GRASSET Mathieu représentant pour la commune.

Répond au questionnaire de la plateforme dédiée

Transmet cette délibération à l'ARS Occitanie.

QUESTIONS DIVERSES

Un projet pour un lotissement baptisé par délibération du conseil municipal en 2025 « les genêts » a été envisagé par les propriétaires des parcelles. Pas de constructions prévues avant 4/5 ans.

Projet aménagement de terrain à Combejean sur un terrain de 45 ares actuellement en zone A0 (secteurs agricoles à préserver, en raison de l'intérêt paysager et/ou écologique particulier du site où les nouvelles constructions sont limitées à certains types d'équipements d'intérêt collectif) Le prix demandé par le propriétaire 10 000 euros. La commune va contacter les domaines pour l'évaluation du prix. Hérault Ingénierie nous aiderait pour le projet d'aménagement du dit terrain et les dossiers de subvention. Sud Hérault sera contacté pour savoir si on peut reclasser le terrain en zone identique à l'aire jeux d'enfant actuellement en zone Nj (secteurs à vocation particulière : jardins potagers, familiaux, collectifs).

Un rendez-vous a été pris avec le notaire pour le projet de transformation de 5 parcelles privées à Pierrerue village, en rue communale, deux nécessitant des divisions parcellaires.

La climatisation pour les appartements communaux a été suggérée. La commune donne son accord mais l'installation et ou un portatif seraient à la charge du locataire.

La demande d'aide communale pour une caution afin de louer un appartement n'est pas acceptée montant trop important pour le budget communal.

L'âge pour le repas des aînées a été fixé à 73 ans. Les Prochaines décisions seront prises au prochain conseil.

Une subvention au Petit chœur de Pierrerue serait accordée : montant 50 euros

Le conseil prend note de la demande de CU b déposée par Monsieur Tchoule.

A titre exceptionnel les chaises et tables de l'Etape seront prêtées au foyer rural pour la Brasucade

Lecture des comptes rendus des conseils d'écoles – Primaire et Maternelle. Remerciements aux communes pour les aides accordées. Les problèmes d'isolation et de climatisation sont une priorité pour la Mairie de Saint-Chinan.

Augmentation de la Taxe additionnelle droit de mutation – 2025 : 28490.22 - 2026 : 31909.98

Prospection sur la commune par un professionnel pour la détection de la Bactérie Xylella fastidiosa. Bactérie qui se dépose sur les plantes et se propage rapidement. Elle est néfaste pour la végétation .

Achat le prieuré des Mourgues par monsieur Carayon qui envisage la création de gîtes haut de gamme et des soirées à thème. Le conseil municipal est invité à la visite du domaine.

La séance est levée à 21h33